



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 25 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 35
Nombre de procurations : 0
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 19 mai 2020
Date de publication : 29 mai 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.25.05.05

Objet

Élection du Maire Délégué de Goux

Secrétaire de séance

Mme Patricia ANTOINE

Rapporteur

M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Il est à noter que la mise en application de l'article 27 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral a supprimé le sectionnement électoral pour la commune de Goux. Ces dispositions ont eu pour effet de faire évoluer le statut de la commune de Goux de « commune associée » à « commune déléguée ».

Ceci n'a pas entraîné d'autres conséquences pour la commune de Goux qui a gardé ses prérogatives particulières, à savoir l'élection d'un Maire délégué, une annexe à la mairie et une section du centre communal d'action sociale.

Toutefois, le Maire délégué de la commune déléguée doit être élu par le Conseil Municipal de la commune fusionnée parmi les membres du Conseil Municipal et non plus parmi les seuls conseillers municipaux issus de la section puisqu'elle a été supprimée.

L'élection se fait dans les mêmes conditions que l'élection du Maire de la commune de Dole.

Il est proposé la candidature de Madame Isabelle GIROD.

Le Maire procède ensuite à l'élection du Maire Délégué de Goux sous le contrôle du bureau.

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages blancs	6
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)	29
e. Majorité absolue	15

Mme Isabelle GIROD ayant obtenu 29 voix est proclamée Maire Délégué de Goux et est immédiatement installée.

Fait à Dole, le 25 mai 2020,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

